



115 Route du Vernéa  
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-023	Règlement de la circulation pour la fête du centenaire du 21/09/2024 sur les RD 38 (route de l'Oasis), VC 3 (route du Vernéa) et VC 2 (Route de la Détourbe)

**Le Maire** de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** le programme pour la fête du centenaire de l'appellation « Moidieu-Détourbe » prévoyant un corso de chars entre la salle des fêtes et le lieu-dit Narboirie en passant par le centre-village ;

**Considérant** qu'il importe de garantir la sécurité de ce corso ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le samedi 21 septembre 2024, un corso de chars défilera depuis la salle des fêtes jusqu'au hameau de Narboirie en passant par le centre-village.

**Article 2** – La circulation pourra être ralentie avec une interdiction de dépassement sur la RD 38 (Route de l'Oasis) entre la salle des fêtes et le centre du village et sur la VC 3 (route du Vernéa) entre le carrefour avec la RD 38 et le carrefour avec la Montée du Prieuré entre 9h45 et 11h00.

**Article 3** – Sur la VC 2 (route de la Détourbe), la circulation se fera en sens unique (du centre-village à la Détourbe) avec interdiction de dépassement de 10h00 à 12h30.

**Article 4** – Le corso sera encadré par les agents techniques à l'avant et à l'arrière.

**Article 5** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département et à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 13 septembre 2024

Le Maire,

Christian PETREQUIN



Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

13/09/2024